

Le 15/02/2024,



Le point de vue de l'Association de chasse fluviale Rhône-Amont (ACFRA)

L'ACFRA, TOTALEMENT OPPOSÉE AU PROJET

« RHONERGIA »

L'Association de chasse fluviale Rhône-Amont a été créée le 05/07/2019 sous le numéro RNA W011005641, en remplacement du GIC Rhône-Amont qui datait des années 1980. Ce changement a été nécessaire pour répondre au cahier des charges et prétendre à l'amodiation auprès du Domaine Public Fluvial des lots dont les limites sont : à l'aval, le pont de Jons (69) et à l'amont, le barrage de Sault-Brénaz (01). Compris dans ses limites, une réserve de chasse se situe au confluent d'Anthon (38) avec la rivière d'Ain.

*Contact : Jean Marie IDOUX
Président de l'Association de
chasse fluviale Rhône-Amont
(ACFRA)*

*Adresse : Mairie de Saint-
Vulbas
403, rue Claires Fontaines
01150 SAINT VULBAS
Tél : +33 6 60 09 22 01*

Le Haut Rhône, un lieu de Nature encore préservé

En plus de tout un écosystème aquatique, le fleuve Rhône accueille, nourrit et protège un nombre d'oiseaux important, que cela soit des espèces chassables (canard colvert, canard chipeau, canard souchet, canard pilet, nette rousse, fuligule milouin, oie cendrée, etc.) ou protégées (héron cendré, grèbe huppé, martin pêcheur, cygne tuberculé, etc.). Différentes espèces se côtoient ainsi et peuplent les rives de manières temporaire ou permanente.

Toutes y trouvent dans ce secteur, encore préservé, suffisamment de tranquillité pour s'y reproduire et participer à notre plaisir qui n'est pas uniquement la chasse mais aussi et surtout l'observation de la vie sauvage et du retour des beaux jours au bord de l'eau.

Les vagues migratoires de ces oiseaux infatigables, peuplant le nord de l'Europe pendant l'été et rejoignant leurs quartiers d'hiver de l'autre côté de la Méditerranée pour certains d'entre eux, forcent l'admiration.

Cela commence dès la fin de l'hiver pour la plupart des oiseaux présents chez nous : la recherche d'un partenaire et d'un lieu adapté à la construction du nid, son édification et aussi les chants mélodieux entendus qui caractérisent tant cette période ; celle du retour du printemps.

La naissance des oisillons accaparera les parents en quête permanente de nourriture pour eux, justement celle que le fleuve dans sa configuration actuelle, permet encore de leur donner.

LA CNR VEUT DÉTRUIRE LE FLEUVE VIVANT

Ile du Méant (St Maurice de Gourdans)



En construisant le barrage Rhonergia, la CNR veut sacrifier cet écosystème qui permet d'avoir à quelques kilomètres de Lyon et nulle part ailleurs sur tout le tracé du Rhône, une représentation de la vie à l'état sauvage.

En réalisant ce projet, la CNR va tout simplement « tuer », et non « casser »¹, le vivant et contribuer à la 6ème extinction de masse de la biodiversité, celle de la vie ordinaire sur le fleuve.

Augmentation de la température de l'eau, eutrophisation et disparition des espèces inféodées à ce milieu sont aussi dans le programme de la CNR.

330 millions d'euros : un coût exorbitant, pour produire de l'électricité tout sauf verte, favorisant et encourageant la consommation non-raisonnée de l'énergie gaspillée dans des loisirs énergivores.

¹ Propos prononcé et entendu à la réunion RHONERGIA de Loyettes du 06/02/24 et concernant les poissons morts dans une brusque variation de niveau d'eau le 04/04/24 due aux fonctionnements des vannes d'un barrage de la CNR

*Réserve de chasse, confluent
Ain-Rhône (Anthon)*



Détruire des espèces sauvages pour créer de nouvelles sources d'énergie n'est pas une solution envisageable au 21ème siècle. La lutte contre le changement climatique ne peut pas se faire au mépris de la biodiversité, au contraire la biodiversité sera notre meilleur allié.

Le projet de barrage empêchera l'écoulement libre de l'eau dans son lit, détruira les micro-organismes, algues et poissons ; tout un écosystème qui se développe uniquement dans les rivières et fleuves préservés, chose qui est encore le cas sur ce dernier tronçon du Haut Rhône sauvage.

Le barrage détruirait aussi les berges, qui composent la ripisylve, lieu abritant l'autre partie de la biodiversité du fleuve : plantes, arbres, oiseaux et mammifères.

Certains rétorqueront qu'il est envisageable que des canards se posent encore et éventuellement s'y reproduisent une fois le barrage implanté, mais cela restera, comme on peut s'en faire une idée sur les retenues d'eau des barrages existants : un « NO MAN'S LAND ».

Si le projet se concrétise, le Haut Rhône, un fleuve jusqu'à aujourd'hui préservé, aura perdu son écosystème originel et nous, nous aurons perdu - de manière irréversible - le dernier tronçon où l'eau s'écoule encore, entre des galets millénaires.

Le projet a été jugé inutile par d'autres associations avant nous ; elles en ont fait la démonstration factuelle.

Dans un passé pas si lointain, la CNR a déjà été déboutée d'un projet similaire, à quelques centaines de mètres en aval du projet actuel.

*Haut Rhône (Villette
d'Anthon)*



Des associations de défense de l'environnement se rencontrèrent dans le cadre de réunions organisées par la Coordination pour la défense du fleuve Rhône et de la rivière d'Ain (CODERA). Ces actions aboutirent à la visite du ministre de l'environnement, Michel CREPEAU, puis à celle d'Haroun TAZIEFF, qui qualifia le projet de la CNR de « **massacre environnemental** ». L'abandon du projet s'en suivit.

Partout dans le monde, la construction de barrage est en déclin depuis les années 1970. La grande époque de la construction de barrage et de domptage du fleuve Rhône est révolue.

La CNR doit moderniser les équipements existants pour optimiser la production d'électricité, avant d'envisager tout nouveau projet.

CONCLUSION

Vers l'abandon du projet de barrage

Nous ne sommes pas face à une fatalité, mais face à des choix à opérer. Collectivement, nous avons déjà prouvé notre capacité à nous développer en favorisant la diversité biologique : en instaurant des quotas de pêche, des réserves de chasse, des quotas de culture, en créant des réserves naturelles mais aussi des écoquartiers en ville et des corridors climatiques et écologiques.

Face à l'urgence, ce sont de telles solutions alternatives qui doivent être étudiées. La CNR a la possibilité de renoncer à son projet, de prendre le virage qui nous emmènera tous vers un mode de vie plus respectueux de notre environnement. Elle ne pas se contenter de solutions faciles et courttermistes.